

# Émission de parts du fonds contre droit de souscription (septembre 2018)

## Credit Suisse Real Estate Fund LogisticsPlus

Fonds de placement de droit suisse de la catégorie «Fonds immobiliers» pour investisseurs qualifiés

Le conseil d'administration de la direction du fonds Credit Suisse Real Estate Fund LogisticsPlus a décidé le 17 juillet 2018 d'émettre au maximum 1 200 000 parts du Credit Suisse Real Estate Fund LogisticsPlus. Avec cette émission le nombre de parts en circulation est porté de 3 000 000 à 4 200 000 au maximum.

### Offre de souscription

Cette émission est réalisée en commissionnement («best effort basis») dans le cadre d'une offre de souscription en Suisse. Les parts non souscrites ne seront éventuellement pas émises et le montant de l'émission sera réduit en conséquence. La direction du fonds se réserve le droit, après expiration du délai de souscription, de prendre les parts non souscrites, afin de les placer avec les soins appropriés sur le marché avec la banque dépositaire ou avec des tiers. Après la fin du délai de souscription, la direction du fonds communique le nombre des parts effectivement à émettre. Les nouvelles parts seront émises aux conditions suivantes.

### Délai de souscription

Du 20 août 2018 au 31 août 2018, 12.00 heures.

Les déclarations de souscription envoyées plus tard ne seront plus prises en considération. Les droits de souscription qui n'auront pas été exercés dans le délai de souscription seront caducs, sans valeur et sans compensation (voir ci-après sous «Négoce du droit de souscription»). L'exercice du droit de souscription est irrévocable.

### Rapport de souscription

Un (1) droit de souscription est attribué à chaque part actuelle. Cinq (5) droits de souscription donnent le droit de souscrire deux (2) nouvelles parts contre paiement du prix d'émission en espèces.

### Prix d'émission

CHF 106.00 net par nouvelle part.

Le prix d'émission a été fixé conformément au contrat de fonds et arrondi à un francs (voir § 17 ch. 3 et § 18 ch. 1 du contrat de fonds). Il est basé sur la valeur nette d'inventaire calculée au 7 septembre 2018 de CHF 104.11 par part, qui est basé sur la valeur nette d'inventaire calculée par le rapport semestriel au 31 mars 2018 de CHF 102.10 par part. La valeur nette d'inventaire au 7 septembre 2018 tient compte de changements de valeur de biens immobiliers, achats et ventes de biens immobiliers du 1<sup>er</sup> avril 2018 jusqu'au 3 août 2018 et d'une participation aux bénéfices en cours (c'est-à-dire pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 jusqu'au 7 septembre 2018). Pour la détermination du prix d'émission, une commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger de 1,50% par part est ajoutée à la valeur nette d'inventaire calculée au 7 septembre 2018.

Le portefeuille immobilier du fonds a fait l'objet d'une estimation par les experts en évaluation indépendants en vue de l'émission au 7 septembre 2018.

### Attribution des droits de souscription

L'attribution des droits de souscription aura lieu le 17 août 2018 (après la clôture du négoce); les parts seront négociées ex-droits de souscription à partir du 20 août 2018.

### Exercice du droit de souscription

Les droits de souscription seront portés en compte par l'entremise de la banque dépositaire pour les investisseurs actuels. Chaque part actuelle donne droit à un droit de souscription. L'exercice du droit de souscription devra se faire selon les instructions de la banque dépositaire.

Seules des parts entières peuvent être souscrites (aucune possibilité de fractionner).

Les droits de souscription non exercés pendant le délai de souscription deviennent sans valeur et sans compensation.

La direction du fonds se réserve le droit, après expiration du délai de souscription, de prendre les parts non souscrites, afin de les placer avec les soins appropriés sur le marché avec la banque dépositaire ou avec des tiers.

### Documentation

**Cette annonce ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des articles 652a et 1156 CO.**

Le prospectus d'émission, y compris le prospectus avec contrat de fonds intégré (tous deux dénommés ci-après le «Prospectus») de 8 août 2018, ainsi qu'un avenant du Prospectus de 5 septembre 2018, en français et en allemand, sont à disposition auprès de Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Real Estate Strategies & Advisory (tél. 044 332 58 08) ou auprès de Credit Suisse AG (e-mail: equity.prospectus@credit-suisse.com). Le prospectus avec contrat de fonds intégré, ainsi que le dernier rapport annuel et semi-annuel peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds.

**Credit Suisse Real Estate Fund LogisticsPlus**

**Numéro de valeur**

**ISIN**

Part

24 563 395

CH024 563 395 0

Droit de souscription

42 557 394

CH042 557 394 3

**Date:** 20 août 2018

**Direction du Fonds:** Credit Suisse Funds AG, Zurich

**Banque Dépositaire:** Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich

### Négoce du droit de souscription

La direction du fonds assure le négoce régulier hors bourse des droits de souscription par l'intermédiaire du Credit Suisse (Suisse) SA et ce du 20 août 2018 au 29 août 2018 (à 14.00 heures). Les droits de souscription peuvent être achetés et cédés (voir ci-après «Cercle des investisseurs» et «Restrictions de vente»). Le Credit Suisse (Suisse) SA déterminera tous les jours à 14.00 heures le prix du droit de souscription d'après l'offre et la demande. Tous les ordres d'achat et de vente passés avant 13.45 heures seront ensuite comptabilisés à la valeur déterminée. Les ordres d'achats et de vente passés après 13.45 heures seront comptabilisés le jour suivant, au prix déterminé le jour suivant.

La valeur à laquelle sont négociés hors bourse les droits de souscription dépend des variations de l'offre et de la demande. Elle est calculée d'après le montant maximal d'émission. Il n'y a aucune garantie que durant cette période un marché actif et dynamique des droits de souscription se développe. Le maintien du cours des droits de souscription ne peut être garanti.

### Cercle des investisseurs

Le cercle des investisseurs est limité aux investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10 al. 3 à 4 LPCC en relation avec les art. 6 et 6a OPCC.

### Libération

Le 7 septembre 2018

### Négoce des parts

La direction du fonds assure le négoce régulier hors bourse des parts du fonds immobilier par l'intermédiaire du Credit Suisse (Suisse) SA.

A partir du 20 août 2018, les parts seront négociées ex-droits de souscription.

### Titrisation / Détenion / Dépôt

Les parts ne sont pas émises sous forme de titres, mais comptabilisées. L'investisseur n'est pas en droit d'exiger la délivrance d'un certificat libellé au porteur ou au nom du détenteur.

Les parts sont uniquement enregistrées sur le plan comptable et doivent impérativement être enregistrées et déposées auprès de Credit Suisse (Suisse) SA.

### Livraison

Les parts ne sont compatibles ni avec SIX SIS SA ni avec Euroclear. Elles ne peuvent être délivrées ni par SIX SIS SA ni par Euroclear.

### Jouissance

Les nouvelles parts donnent le droit de participer aux résultats du fonds immobilier dès le 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour l'entier de l'exercice 2017/18.

### Affectation du produit de l'émission

Le produit de l'émission sera investi dans des valeurs immobilières pour développer le portefeuille du fonds conformément à la politique d'investissement du fonds.

### Risques

Pour une description précise des risques courus, veuillez-vous reporter au Prospectus.

### Restrictions de vente

Notamment aux Etats-Unis d'Amérique, aux personnes des Etats-Unis d'Amérique. Au sujet d'autres informations et restrictions, veuillez-vous reporter au Prospectus.